

Question présentée par le député :

M. Mathias Buschbeck

Date de dépôt : 23 novembre 2017

Question écrite urgente **Occupation des logements sociaux**

Le département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) a publié cet été comme chaque année son rapport d'activité annuel sur la mise en œuvre de la loi pour la construction de logements d'utilité publique (LUP, Communiqué du DALE du 4 juillet 2017).

La communication du département fait état que, en 2016, le taux de LUP passe la « barre » des 10%, mais reste toutefois en dessous des objectifs de la loi LUP qui le fixe à 20%.

Le Conseil d'Etat entend atteindre cet objectif et augmenter le nombre de logements de ce type, notamment au travers de la révision de l'article 4A de la loi générale sur la zone de développement (LGZD) – PL 12093.

Il a aussi lancé fin 2016 un plan d'action en faveur des coopératives visant à renforcer leur action dans la politique du logement, notamment pour la construction de LUP.

Au moment du bilan et alors que le Conseil d'Etat entend renouveler ses efforts en matière de LUP, il convient de connaître le niveau d'utilisation de ceux-ci, c'est pourquoi je remercie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux deux questions suivantes :

- *Combien de logements subventionnés ayant été remis sur le marché depuis plus de trois mois sont actuellement inoccupés ?*
- *Quels sont les modes opératoires de l'office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF) dans le cadre de l'attribution de la part de 20% des logements subventionnés qui revient au canton ?*